NATIONAL SUPERINTENDENTS' CONFERENCE

WINNIPEG • MANITOBA • SEPTEMBER 18 TO 22, 1989

CONFÉRENCE NATIONALE DES DIRECTEURS DE PARCS

WINNIPEG • MANITOBA • DU 18 AU 22 SEPTEMBRE 1989

A VISION FOR THE '90's • VERS LES ANNÉES 1990

FINAL REPORT • RAPPORT FINAL

93-01763/

CONFÉRENCE NATIONALE DE 9 DES DIRECTEURS DE PARCS

RAPPORT FINAL

WINNIPEG, MANITOBA
18-22 SEPTEMBRE 1989

This publication is also
available in English

PRÉFACE

La région des Prairie et du Nord a été l'hôte de la sixième conférence des directeurs de parcs du Service canadien des parcs, tenue à Winnipeg du 18 au 22 septembre 1989.

Ce rapport est un résumé des points importants de la conférence et des recommandations s'y rattachant. Vous trouverez aussi inclus les résultats des évaluations soumises par les participants(tes).

Cette conférence fut rehaussée par la présence et la participation du Ministre de l'Environnement, l'Honorable Lucien Bouchard, du sous-ministre, monsieur Len Good, du sous-ministre asssocié, monsieur Claude Lemelin, et du sous-ministre adjoint du Service canadien des parcs, monsieur Jim Collinson.

Le résumé des évaluations indique qu'en général les objectifs de la conférence ont été atteints. Les participants(tes) ont été très satisfaits(tes) des sessions qui ont traité du partenariat et de la gestion des parcs dans un environnement septentrional.

Comme en 1987, les présidents(tes) des sessions ont coordonné les recommandations.

Les nouvelles initiatives incluant: les ateliers francophones, lesquels ont attiré beaucoup de participants(tes); une première, que nous espérons continuer, la remise de certificats d'excellence durant le banquet de la conférence; et, la danse spontanée qui a suivi le souper a été un franc succès.

Le présent document n'est pas seulement un registre parmanent de la conférence, mais aussi un outil utile pour le comité organisateur de la prochaine conférence.

Grâce à l'engagement et au dévouement de toutes les personnes impliquées, les objectifs ont été atteints.

W.J. Masyk
Directeur du district sud
de la Saskatchewan

TABLE DES MATIÈRES

Page

Programme de la conférence 1

Recommandations et Réponses du C.G.P. 9

Prestation des services du SCP au cours des années 1990. 9

Ce qu'il faut pour diriger le réseau de parcs/ Affection des ressources restreintes 11

Les partenaires: associations possibles. 13

Parcs du nord et revendications territoriales. . 15

Finances et administration/Gestion des programmes/A et G. 16

Parcs et lieux historiques nationaux 17

Canaux historiques 19

Parcs nationaux. 21

Personnel 23

Communications. 27

Annexes

I Résultats de l'évaluation générale. 29

II Membres du Comité directeur de la conférence. . 34

III Conférenciers et personnes-ressources 35

IV Photographie et liste des participants. 39

V Programme pour conjoints(es) 44

PROGRAMME

		*CONFÉRENCIER(E)/ PERSONNE-RESSOURCE	GENRE DE SÉANCE
DIMANCHE, 17 SEPTEMBRE 1989			
19 h - 21 h	INSCRIPTION		
LUNDI, 18 SEPTEMBRE 1989			
8 h 30 - 8 h 50	Mot de bienvenue et observations préliminaires du président	J. Masyk (C)	Plénière
	Présentation des participants		
8 h 50 - 9 h 15	Mot de bienvenue - ville de Winnipeg	Bob Douglas (C)	Plénière
9 h 00 - 9 h 30	Ouverture officielle		Plénière
	Sous-ministre adjoint Service canadien des parcs	J.D. Collinson (C)	
	Ministre, Environnement Canada	L'hon. L. Bouchard (C)	
9 h 30 - 10 h 15	Pause café		
10 h 15 - 10 h 30	Revue des recommandations de 1987/Présentation de la procédure à suivre pour préparer les recommandations de 1989	J. Bonser (C) M. Lavoie (C)	Plénière
10 h 30 -	Président	J. Masyk	Plénière
10 h 30 - 11 h 50	Principaux problèmes rencontrés dans le service au public et mise en oeuvre de la stratégie	S. Davis (C) G. Desaulniers (C) W.D. Harper (C) J. Rossell (C) W.C. Turnbull (C)	
	Objectif: Viser sur les orientations stratégiques et ce qu'il faut faire.		

* (C) Conférencier(e) (P) Personne-ressource (a) Auteur(e) d'un document anticipé

		*CONFÉRENCIER(E)/ PERSONNE-RESSOURCE	GENRE DE SÉANCE
11 h 50 - 12 h	Session du matin se terminant par une présentation du sous-ministre associé, Environnement Canada	C. Lemelin (C)	
12 h 00 - 13 h	Déjeuner		
13 h -	Président de la séance	R. Beardmore	Plénière
13 h - 14 h 00	**Prestation des services du S.C.P. dans les années 1990**		
	. Le Service canadien des parcs aujourd'hui - affectation des ressources	J.D. Collinson (C)(P)	Plénière
	. Adaptation au marché régional	D. Doyle (C)(P)	
	. Prestation des services dans les parcs	G. Fortin (C)(P)	
	Objectif: Apprécier les enjeux de conservation et de marketing sous différentes perspectives.		
14 h 00 - 16 h 40	Définir les niveaux de base des services. Notamment:		Ateliers (six)
	. Activités des visiteurs		
	. Gestion des ressources et de la recherche		
	. Recapitalisation et entretien		
	. Nouvelles initiatives		
	. Autres activités		
	(Café disponible à partir de 15 h)		
16 h 40 -	Photo de groupe		

* (C) Conférencier(e) (P) Personne-ressource (a) Auteur(e) d'un document anticipé

		*CONFÉRENCIER/ PERSONNE-RESSOURCE	GENRE DE SÉANCE
MARDI, 19 SEPTEMBRE 1989			
8 h 30 – 8 h 35	Annonces du président de la séance	J. Bonser	Plénière
8 h 35 – 8 h 45	Résumé des ateliers de lundi		
8 h 45 – 9 h 40	Ce qu'il faut pour diriger le réseau de parcs		
	- La structure administrative et de soutien	R. McRostie (C)(P)	Plénière
	- Bureau régionaux Soutien aux parcs	D. Harper (C)(P)	
	- Parcs Prestation de services dans les parcs	R. Wilson (C)(P)	
9 h 40 – 10 h 30	Affectation des ressources restreintes pour - l'histoire	C. Cameron (C)(P)	Plénière
	- la nature	I. Rutherford (C)(P)	
	- les canaux	F. Alyea (C)(P)	
	Quels sont les principaux facteurs?		
	Objectif: Examiner les mécanismes d'affectation des ressources, les niveaux de services et le genre de services offerts.		
10 h 30 – 10 h 40	Sous-ministre Environnement Canada	L. Good (C)	
10 h 40 – 10 h 50	Pause café		
10 h 45 – 12 h	Ce qu'il faut pour diriger le réseau de parcs		Ateliers (six)
	Affectation des ressources restreintes		

* (C) Conférencier(e) (P) Personne-ressource (a) Auteur(e) d'un document anticipé

		*CONFÉRENCIER/ PERSONNE-RESSOURCE	GENRE DE SÉANCE
12 h - 12 h 10	Annonces du président Renseignements sur l'excursion	J. Masyk (C) L. Guyot (C)	Plénière
12 h 10 - 13 h	Déjeuner		
13 h - 17 h	Excursion - Lower Fort Garry et La Fourche		
17 h - 17 h 30	Défilé de mode culturel au centre d'accueil de Lower Fort Garry		
17 h 30 - 20 h	Soirée		
20 h	Retour à Winnipeg (autobus)		

MERCREDI, 20 SEPTEMBRE 1989

8 h 30 - 8 h 45	Annonces de la Présidente de la séance	M. Lavoie	Plénière
8 h 45 - 9 h	Résumé des ateliers de mardi	J. Bonser	
9 h - 10 h	Les partenaires: Associations possibles	J. Friesen (C)(P) L. Gendron (C)(P) L. Graff (C)(P) G. Lindfield (C)(P)	Plénière
	Objectif: Examiner les possibilités de participation des partenaires à la mise en oeuvre de la stratégie du Service canadien des parcs; qui, quand, où, comment! Avantages et inconvénients.		

* (C) Conférencier(e) (P) Personne-ressource (a) Auteur(e) d'un document anticipé

		*CONFÉRENCIER(E)/ PERSONNE-RESSOURCE	GENRE DE SÉANCE
10 h - 12 h	Les partenaires (Café disponible à partir de 10 h)		Ateliers (six)
12 h - 13 h	Déjeuner		
13 h -	Président de la séance	C. Zinkan	Plénière
13 h - 14 h 15	Vers les années 1990: Mise en oeuvre de la stratégie Gestion des ressources Souligner les changements dans les tendances socio-économiques Parcs du Nord et les revendications territoriales - Leçons et attentes - Qui dirige quoi et pour qui? Objectif: Analyser nos expériences passées et donner un aperçu de la gestion des parcs dans un environnement septentrional.	K. East (C) N. Keenainak (C) D. Stewart (C)	
14 h 15 -	Président de la séance	G. Noseworthy	Plénière
14 h 15 - 16 h 30	Séance des directeurs de l'administration centrale Gestion des parcs - partage des expériences I (cinq séances simultanées) (Café disponible à partir de 15 h)	R. McRostie et G.A. Yeates et P. Choquette (P) C. Cameron et T. Bull (P)* R. Poulin (P) I. Rutherford et H.K. Eidsvik (P) V. Williams (R)	Discussions en ateliers avec les directeurs intéressés

* PLHN

* (C) Conférencier(e) (P) Personne-ressource (a) Auteur(e) d'un document anticipé

		*CONFÉRENCIER(E)/ PERSONNE-RESSOURCE	GENRE DE SÉANCE
JEUDI, 21 SEPTEMBRE 1989			
8 h 30 - 8 h 35	Annonces du président de la séance	G. Noseworthy	Plénière
8 h 35 - 8 h 45	Résumé des ateliers de mercredi (matin)	M. Lavoie	
8 h 45 - 10 h 45	Séance des directeurs de l'administration centrale Gestion des parcs - partage des expériences II (six séances simultanées)	R. McRostie et G.A. Yeates et P. Choquette (P) T. Bull et H.K. Eidsvik (P)* C. Cameron (P)** R. Poulin (P) I. Rutherford (P) V. Williams (P)	Discussions en ateliers avec les directeurs intéressés
10 h 45 - 11 h	Pause café		
11 h -	Président de la séance	R. Beardmore	Plénière
11 h - 12 h	Gagner de nouveaux supporteurs - Le processus de marketing	P. Hewson (C) K. Whytock (C)	Présentation et discussion en plénière
Objectif:	Souligner le rôle du marketing dans l'atteinte des objectifs précisés dans l'orientation stratégique.		
12 h - 13 h	Déjeuner		

* PLHN

** Canaux

* (C) Conférencier(e) (P) Personne-ressource (a) Auteur(e) d'un document anticipé

		*CONFÉRENCIER(E)/ PERSONNE-RESSOURCE	GENRE DE SÉANCE
13 h -	Président	J. Masyk	Plénière
13 h - 15 h	. Le chemin à parcourir - Vers les années 1990 . Une histoire avec un avenir . Nouvelles initiatives/nouveau parcs - Achèvement du réseau de parcs nationaux d'ici l'an 2 000	J.D. Collinson (C) C. Cameron (C) I. Rutherford (C)	Présentation et discussion en plénière
Objectif:	Diriger l'orientation future au fil des années 1990, en tenant compte des possibilités et des contraintes relevées pendant la conférence.		
15 h - 15 h 15	Pause café		
15 h 15 -	Président de la séance	D. Day	Plénière
15 h 15 - 16 h 45	Vers les années 1990 - Révisions de la politique - Orientations en matière de politique - Consultation en matière de politique	J.D. Collinson (C) H.K. Eidsvik (C) C. Cameron (C) I. Rutherford (C)	Présentation et discussion en plénière
Objectif:	Fournir une orientation concernant le processus de révision de la politique		
19 h 30	Banquet		

* (C) Conférencier(e) (P) Personne-ressource (a) Auteur(e) d'un document anticipé

		*CONFÉRENCIER(E) PERSONNE-RESSOURCE/	GENRE DE SÉANCE
VENDREDI, 22 SEPTEMBRE 1989			
8 h 30 - 8 h 40	Annonces du Président	J. Masyk	Plénière
8 h 40 - 9 h	Résumé des discussions des séances des directeurs de l'administration centrale	G. Noseworthy	Plénière
9 h - 9 h 15	Présentation des membres du comité directeur de la Conférence nationale des directeurs de parcs de 1991		
9 h - 11 h	Recommandations de 1989 et vote	J. Bonser (C) M. Lavoie (C)	Plénière
11 h - 12 h	Evaluation Dernières observations Clôture	J. Masyk (C) R. Beardmore (C) J. Bonser (C) M. Lavoie (C) G. Noseworthy (C)	Plénière

* (C) Conférencier(e) (P) Personne-ressource (a) Auteur(e) d'un document anticipé

RÉPONSES REÇUES PAR LES MEMBRES DU C.G.P.
COMME SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE
LA CONFÉRENCE NATIONALE DE 1989 DES DIRECTEURS DE PARCS

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
Prestation des services du SCP au cours des années 1990		
1. Les directeurs recommandent que le C.G.P. adopte le principe visant à définir les niveaux de service en tenant compte des diverses activités entreprises dans les parcs selon les niveaux appropriés. Il importe de déterminer ces niveaux en élaborant des plans de service et de conservation. Il est entendu que l'on effectuera suffisamment de recherche pour appuyer les niveaux de service recommandés, et accepté qu'il faut préciser un niveau minimal global de services.	Il est entendu que chaque parc/lieu a sa propre particularité pour ce qui est du niveau préférentiel et du niveau minimal de service. Toutefois, le niveau minimal global de service eu égard à certaines activités, le camping, par exemple, est précisé dans les directives de programme. Un examen des directives dans le sens indiqué par les directeurs sera mis en route en 1990-1991. Soit dit en passant, nous devrions également envisager un niveau maximal de service. La répartition des ressources restreintes et la justification externe des programmes et des exigences créent un besoin d'une certaine comparabilité et de normes communes, qu'elles soient explicitement convenues ou implicitement appliquées dans l'établissement de l'ordre de priorité des besoins. Il est à espérer que le guide de planification de la gestion de parc en cours de préparation sera d'une aide quelconque à cet égard en imposant suffisamment de points communs pour permettre la comparaison.	D.G., P.N. D.G., L.H.N. avril 1991

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
2. Tout en appuyant l'objectif du programme qui consiste à compléter le réseau national d'ici l'an 2000, les directeurs désirent renouveller la recommandation faite à la conférence de 1987 selon laquelle il faut continuer à chercher des sources de financement pour l'aménagement des nouveaux parcs.	D'accord sur la nécessité de faire tous les efforts requis pour obtenir des crédits frais pour des initiatives nouvelles, mais nous devons être conscients du fait que nous ne pouvons gagner toutes les batailles.	Sous-ministre adjoint En cours
3. Il est recommandé que dans les années 1990, une stratégie détaillée de la gestion des ressources humaines soit élaborée. Une telle stratégie doit comprendre un programme de formation efficace et structuré et prévoir un financement suffisant.	D'accord sur le principe du besoin d'une stratégie globale de gestion des ressources humaines et on entend travailler pour la réaliser avec le Sous-ministre adjoint et le Comité de l'Administration centrale des Directeurs généraux, la Conseillère principal en gestion, et le Directeur du Personnel. Une évaluation des exigences en matière de formation et de perfectionnement pour la fonction Activité des visiteurs est en cours. D'autres seront appuyées.	Sous-ministre adjoint et Comité de l'AC des D.G.s, Conseillère principale en gestion, et Dir., Personnel avril 1991
4. Il est recommandé, pour déterminer les services qui pourraient être offerts à contrat, que l'on étudie toutes les possibilités, y compris les services internes du Programme.	D'accord en principe. La recommandation concorde avec la recommandation de la réunion nationale de la gestion des Activités des visiteurs. Il faut se rappeler que, une fois le service affermé, rien n'est prévu dans les crédits affectés aux biens et aux services pour compenser l'effet de l'inflation qui fera monter les coûts de l'affermage. Il serait possible de gagner de la latitude si la recommandation n° 6, qui traite de l'intégration des crédits versés en salaires et en biens et services, était approuvée.	Contrôleur en collaboration avec les D.G. En cours

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
Ce qu'il faut pour diriger le réseau de parcs/Affectation des ressources restreintes		
5. Les directeurs accueillent favorablement l'engagement du Ministère à l'égard du développement des priorités environnementales, car ils pourraient mieux remplir leur mandat dans le domaine de la conservation. Afin de réaliser les objectifs du programme, on recommande d'obtenir de nouvelles sources de financement et d'économiser les ressources existantes en procédant à de nouvelles allocations. (Par exemple, on pourrait utiliser un certain pourcentage des revenus pour financer des projets de recherche.)	Voir les commentaires sous recommandation no. 6.	
6. On recommande que le C.G.P. consulte les organismes centraux pour étudier la possibilité d'intégrer les crédits versés en salaires et en biens et services de façon à permettre une plus grande souplesse dans l'allocation des ressources.	D'accord en principe, mais on reconnaît les obstacles que représentent les organismes centraux. Le Ministère suit l'affaire par l'intermédiaire d'IMAA - souplesse de transfert entre les allocations. La principale préoccupation de tous les services est de ne pas perdre le mécanisme actuel de rajustement des budgets comme suite aux augmentations des ententes salariales. Actuellement, cela se fait de façon très simple par l'accès au crédit 5 du C.T. et le déblocage de SARA; ainsi, le SCP réclamera au C.T. 5 000 000 $ de plus en 1989-1990 pour les conventions signées. Le ministère de l'Environnement attendra les options et les instructions du C.T. avant de s'exécuter. Nota : la partie de la recommandation 5 qui parle d'économiser les ressources en procédant à de nouvelles allocations n'est pas claire; nous recevrons avec plaisir toute suggestion de méthodes concrètes pour utiliser plus efficacement nos ressources limitées.	Sous-ministre adjoint en collaboration avec le Contrôleur avril 1991

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
7. On recommande que les responsables du développement des nouveaux systèmes ou nouvelles initiatives déterminent les coûts reliés à la mise en oeuvre et identifient les ressources nécessaires avant de mettre les projets de l'avant. Ces systèmes devront répondre aux besoins des utilisateurs.	Nous sommes fortement en faveur de la première partie de la recommandation, qui traite de la détermination de tous les coûts des nouveaux systèmes, chose qui devrait être tentée à tous les niveaux du Programme, mais il faut se garder de chercher à l'excès à répondre aux besoins des utilisateurs, chose qui entraîne habituellement une importante majoration des coûts.	Contrôleur En cours
8. On recommande au C.G.P. de mettre en place un mécanisme afin de définir les frais généraux réels du programme selon la définition généralement admise (p.ex. application générale du C.I.G.).	Les services et les extrants du C.I.G. donneront les frais généraux au niveau du terrain pour 1989-1990 dans la mesure où les intrants seront exacts. Ceci sera revisé par le Comité de l'Administration centrale des Directeurs généraux.	Sous-ministre adjoint et Comité de l'AC des D.G.s janvier 1991
9. Les processus de planification stratégique et de gestion ainsi que des plans de conservation et de prestation de services sont en vigueur dans chacun des parcs à l'échelle régionale et nationale. Toutefois, les liens qui existent entre ces processus, la planification du travail et l'élaboration des stratégies de mise en oeuvre ne sont pas bien compris ou ne servent pas à l'allocation des ressources au sein des parcs et entre les parcs et les régions. On recommande que le C.G.P. étudie ce problème.	Les principaux processus de gestion du SCP ont été examinés en long et en large par l'équipe du C.I.G. et seront traités par le bureau du Directeur général de la Gestion du programme et la Conseillère principale en gestion et soumis au C.G.P. pour qu'il prenne une décision.	D.G., Gestion du prog. Conseillère principale en gestion janvier 1991

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
Les partenaires: associations possibles		
10. Les directeurs de parcs reconnaissent que d'autres formes de partenariat que les associations coopérantes sont aussi valables et on recommande que les gestionnaires aient l'autorité nécessaire et le support pour explorer et développer des formes nouvelles de partenariat mieux adaptées aux conditions particulières de certains de nos parcs et sites.	Nous sommes d'accord avec l'idée qu'il faut bien veiller à ne pas renoncer aux responsabilités qui sont les nôtres à titre de fonctionnaires d'assurer la prestation de services essentiels. Vu la complexité et l'importance des questions soulevées aux points 10 à 19, il conviendrait de mettre sur pied des groupes de travail au sein desquels seraient représentés les Parcs nationaux, les Parcs et lieux historiques nationaux, F et A, Gestion du programme et les régions et qui auraient pour mission d'élaborer une série de directives et de lignes directrices sur la mise en oeuvre et la gestion des partenariats (autres que les associations coopérantes).	Sous-ministre adjoint avec le C.G.P. avril 1991
11. Le partenariat constitue une nouvelle approche pour l'ensemble des directeurs de parcs. La majorité des directeurs ne sont pas habitués à ces formes d'ententes. Il est recommandé de développer et de mettre en place un programme de formation qui facilite la négociation de ce type d'entente.	D'accord. La question sera examinée au moment de l'examen des besoins de formation auquel procédera les L.H.N. et P.N. Les crédits de formation à l'échelle nationale sont toutefois limités et il n'y a nulle garantie qu'il sera possible de se permettre ce genre de formation avec le budget prévu pour la formation à l'échelle nationale.	D.G., P.N. D.G., L.H.N. avril 1991
12. Dans les années 1990, le partenariat deviendra une activité importante, le C.G.P. doit cependant reconnaître que le partenariat exige la disponibilité de ressources humaines et financières en particulier durant la période démarrage et aussi sur une base continuelle dans certains cas.	D'accord, mais sera sujet à la détermination des priorités en tenant compte des autres demandes. Il faudrait recenser les sources de crédits pour le partenariat au niveau où celui-ci est mis en oeuvre, y compris le niveau du terrain et du parc.	Tous les D.G. géré par le Contrôleur avril 1991

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
13. Les directeurs de parcs recommandent que les normes régissant les ententes avec les groupes bénévoles soient les mêmes pour les parcs, sites et canaux.	La portée des directives et des guides nationaux sur les activités coopératives et les bénévoles s'étend généralement à l'ensemble du programme, sauf pour ce qui est du prêt de matériel aux bénévoles. Cette exception sera réexaminée à la lumière de l'instruction donnée récemment par le C.T. au sujet de la gestion du risque et de l'assurance pour les bénévoles.	D.G., P.N. D.G., L.H.N. avril 1991
14. Il est recommandé que des discussions entre les représentants de la gestion et des syndicats soient entreprises aux trois paliers hiérarchiques afin d'établir des objectifs à atteindre sur le partenariat. Les responsables des politiques devraient être impliqués dans ces discussions.	D'accord. Les directeurs sont encouragés à indiquer les objectifs du partenariat à leur niveau, en conformité avec les directives et les guides nationaux; le sujet sera également abordé aux niveaux national et régional, avec l'appui du personnel d'élaboration des politiques responsable de la direction fonctionnelle, quand le besoin se présentera.	Dir., Personnel D.G., P.N. D.G., L.H.N. avril 1991
15. Il est recommandé que des lignes directrices souples plutôt que rigides soient préparées sur la gestion du partenariat.	D'accord. Il existe déjà des lignes directrices sur les partenariats tels que ceux qui concernent les bénévoles et les associations coopérantes. S'il faut des instructions supplémentaires, en parler au directeur général régional, qui pourra à son tour demander conseil à l'administration centrale du Service des parcs.	D.G.R. En cours
16. Les directeurs de parcs recommandent que, dans la gestion du partenariat, le S.C.P. adopte des procédures pour s'assurer que soient maintenus les principes et l'image associés au S.C.P..	D'accord. Cela pourrait toutefois être en contradiction avec la recommandation n° 15, qui réclame des lignes directrices souples plutôt que rigides.	D.G.R. avril 1991

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
17. Les directeurs de parcs recommandent que les économies réalisées suite à des ententes à frais partagés soient réaffectées dans le budget régulier du parc.	Cette recommandation ne peut être envisagée que cas par cas. Bien qu'on puisse y voir une façon de récompenser l'initiative d'un gestionnaire, les circonstances pourraient interdire le rajustement des budgets.	D.G.R. En cours
18. Il est recommandé que la gestion des programmes de partenariat soit reconnue comme une fonction importante dans la classification des postes des gestionnaires responsables.	D'accord. Elle devrait également figurer dans l'évaluation annuelle du rendement du gestionnaire.	Dir., Personnel avril 1991
19. Les méthodes actuelles de comptabilité analytique ne permettent pas de tenir compte du coût réel de l'activité. Les directeurs de parcs recommandent donc de modifier le système pour qu'on puisse consigner les heures réelles de travail du personnel et des bénévoles. Il est en outre recommandé qu'on envisage, à l'avenir, de reconnaître les coûts liés aux services assurés par d'autres organismes.	Un document de synthèse a été remis au SMA conformément à la directive du comité directeur du C.I.G. M. Collinson a soulevé la question au comité de gestion du Ministère sous l'angle des conséquences au niveau de ce dernier et il a informé le comité de gestion du Service des parcs qu'elle sera de nouveau examinée plus tard.	Sous-ministre adjoint Contrôleur avril 1990
Parcs du nord et revendications territoriales		
20. On recommande que l'on examine plus attentivement les répercussions des discussions portant sur les revendications territoriales et que tous les participants du S.C.P. soient au courant des implications actuelles et futures.	Les membres du personnel du SCP qui sont "participants" aux négociations sur les revendications foncières sont déjà bien au fait des implications. Bien que nous soyons d'accord en principe avec l'idée d'élargir la compréhension des implications, il faut souligner que le processus est dynamique, que les événements se produisent à un rythme accéléré et que les participants ont fort à faire pour suivre. En outre, avant leur dépôt sur la table des négociations, les positions sont naturellement confidentielles, ce qui empêche leur vaste diffusion. On s'efforcera néanmoins de faire circuler l'information pertinente, probablement au moyen des documents d'information du Comité de gestion du Service des parcs.	D.G., P.N. D.G., L.H.N. En cours

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
Finances et administration/Gestion des programmes/ A et E		
21. On recommande que tous les employés, y compris le personnel d'entretien général soient tenus de porter un uniforme. L'uniforme devra être de qualité et répondre aux besoins des employés selon leurs fonctions.	Nous présumons que la recommandation ne vaut que pour le personnel sur le terrain. Aux termes de la note de service du SMA en préface du Manuel d'habillement, les directeurs sont tenus de "vêtir" les membres de leur personnel qui doivent porter des vêtements distinctifs conformément aux barèmes de distribution indiqués dans le Guide. Malheureusement, faute de crédits suffisants dans la plupart des parcs, les employés se voient remettre moins que le barème recommandé.	Président, Comité d'uniforme avril 1990
22. On recommande d'étudier différents modes de financement pour l'achat des uniformes remis au personnel d'entretien général. Parmi les solutions possibles, mentionnons: -paiement intégral par le personnel - paiement intégral par le SCP - allocation annuelle	Le SCP étudie actuellement le manuel du National Park Service des États-Unis afin de déterminer son mode de fonctionnement, notamment pour ce qui est de l'aspect financier. Il y a beaucoup à étudier avant d'en arriver à une recommandation qui se tienne. Nous devrons par exemple savoir, nous situant au niveau national, qui devra être en uniforme et dans quelle mesure, comment obtenir les vêtements, et quels sont les barèmes de distribution, les coûts et la capacité d'entreposage. On estime qu'il faudrait six mois pour en arriver à un rapport qui se tienne.	Président, Comité d'uniforme juillet 1990
23. On recommande que la direction adopte un type de contrat d'approvisionnement en vertu duquel le personnel serait tenu de s'adresser directement au fournisseur. On pourrait ainsi éliminer l'entreposage de tous des uniformes du S.C.P..	La question fait l'objet d'un examen de la part du comité national sur l'habillement et une recommandation sera élaborée puis soumise à l'examen du C.G.P.	Président, Comité d'uniforme avril 1990

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
24. On recommande au comité des uniformes de reconsidérer le veston des services d'accueil comme pièce d'identification.	D'accord. Le veston a peu de valeur comme pièce d'identification. La question a été inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité sur l'habillement.	Président, Comité d'uniforme avril 1990
25. Il est nécessaire à tous les niveaux du Service canadien des parcs de mettre sur pied un système efficace dans le domaine des finances et de l'administration. Afin de répondre aux besoins du XXIe siècle, il est recommandé que l'administration centrale du programme révise les exigences dans ce domaine, donne la formation et classifie les postes en conséquence, ce qui s'applique particulièrement aux AFAP et au personnel de soutien.	Soit dit à titre d'information, il faudrait peut-être mettre l'accent sur la formation du personnel actuel des parcs qui fait du travail dans le domaine des finances et de l'administration. La disponibilité posera toujours un problème vu la situation de la plupart des parcs par rapport à des collectivités de taille appréciable et capables d'attirer du personnel et vu la résistance compréhensible du personnel de cette catégorie à se déplacer. La question est toutefois à l'examen au bureau du contrôleur.	Contrôleur avril 1991
Parcs et lieux historiques nationaux		
26. Il faut revoir le processus de préparation des plans de gestion et de services, afin de mettre en valeur la grande diversité de nos parcs.	Le processus de planification de la gestion des parcs nationaux et des lieux et canaux historiques est maintenant en cours d'examen officiel.	D.G., L.H.N. D.G., P.N. avril 1991
27. On recommande d'améliorer le système de signalisation routière des lieux historiques afin que les visiteurs éventuels sachent exactement à quoi s'attendre avant leur arrivée. (On pourrait utiliser les systèmes d'identification des plaques historiques des gouvernements provinciaux.)	La Direction générale travaillera à l'élaboration d'une approche de l'identification des lieux historiques nationaux en collaboration avec les bureaux régionaux et la Direction du marketing.	D.G., L.H.N. juillet 1990

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
28. On recommande de modifier l'apparence des plaques de la CLMH afin qu'elles reflètent les diverses époques historiques tout en conservant une uniformité nationale.	La question a été soumise au comité des inscriptions de la CLMH et débattue au cours de la réunion de novembre 1989 de la CLMH. Les décisions seront communiquées après que le Ministre aura approuvé le procès-verbal.	D.G., L.H.N. avril 1990
29. Des conflits existent entre les recommandations du programme BEEFP et certains documents de planification approuvés. Il est recommandé que l'administration centrale du programme étudie ce problème.	La mise en place d'un nouveau programme exigera toujours des modifications et des rajustements des programmes existants. La première mesure à prendre afin d'améliorer la situation est de produire un "bulletin sur les interventions touchant des bâtiments reconnus" conformément à la politique relative aux édifices fédéraux à valeur patrimoniale. L'intégration des activités du BEEFVP au système de planification sera officialisée dans le cadre de l'examen global de la planification de gestion au SCP. Entre temps, il faudrait s'informer des implications pour les activités de planification actuellement en cours de la politique relative aux édifices fédéraux à valeur patrimoniale.	D.G., L.H.N. avril 1991
30. Les directeurs de parcs recommandent que, lors de la mise en oeuvre de la stratégie nationale de marketing, les lieux historiques nationaux soient reconnus comme des partenaires égaux aux autres programmes du Service canadien des parcs.	La DGLHN a apporté sa contribution à la mise au point de la stratégie de marketing et elle continuera de veiller à ce que les PLHN et les canaux soient considérés à leur juste valeur.	D.G., L.H.N. En cours

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
Canaux historiques		
31. Les directeurs de canaux historiques recommandent que l'on prenne une décision aussitôt que possible sur l'avenir du canal de Sault-Ste-Marie.	Une analyse de la question a été présentée au Ministre, qui consulte ses collègues sur la gestion future du lieu.	D.G., L.H.N. D.G.R., Ontario avril 1990
32. Les directeurs de canaux ont exprimé leur déception face à la lenteur du processus de révision des règlements concernant les canaux historiques. Ils recommandent que l'on accorde une grande priorité à la révision des règlements de façon à ce que le changement apporté soit mis en oeuvre avant le début de la saison de navigation de 1991.	La révision du Règlement sur les canaux historiques est hautement prioritaire pour la Direction générale et des mesures ont été prises pour que le Règlement soit mis en oeuvre pour la saison de navigation de 1991.	D.G., L.H.N. avril 1991
33. Les directeurs de canaux recommandent que l'administration centrale procède immédiatement à une révision des règlements sur les canaux historiques afin d'obtenir l'autorisation de retirer ceux-ci de la Loi sur les transports pour les inclure dans la Loi sur les parcs nationaux et la Loi sur les lieux et monuments historiques nationaux.	Le retrait du Règlement sur les canaux historiques de l'empire de la Loi sur les transports est examiné dans le cadre d'une étude générale portant sur l'opportunité de placer tous les règlements concernant les lieux historiques nationaux et les canaux sous l'empire de la Loi sur les lieux et monuments historiques.	D.G., L.H.N. avril 1991
34. Compte tenu des directives de Travail Canada sur les clôtures et garde-corps des canaux du Québec, les directeurs de canaux recommandent que l'administration centrale mette sur pied une groupe de travail de toute urgence pour étudier ce problème. Il faudra élaborer rapidement une politique nationale sur les questions relatives à la sécurité du public et des travailleurs tout en respectant l'intégrité historique des canaux.	L'application des règlements d'autres organismes aux ressources culturelles des parcs et lieux historiques nationaux et des canaux fait actuellement l'objet d'un examen et d'un énoncé de principe du SCP sera mis au point pour être discuté par les hauts fonctionnaires plus tard. La DGPLHN travaille en étroite collaboration avec le personnel des canaux à résoudre la situation immédiate relativement à Travail Canada.	D.G., L.H.N. avril 1990

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
35. Les directeurs de canaux recommandent en priorité à l'administration centrale de remette à jour la Directive nationale sur la sécurité publique.	La directive 5.1.6, Mesures de sécurité publique des canaux historiques, est en cours d'examen; elle sera discutée avec tous les directeurs de canaux en vue d'une mise à jour.	D.G., L.H.N. avril 1990
36. Les directeurs de canaux recommandent que l'administration centrale accorde une plus grande priorité aux questions juridiques et immobilières, car de nombreuses questions demeurent sans réponses depuis plusieurs années.	La Direction générale tient cette question pour hautement prioritaire et elle en traitera avec la Direction générale de la gestion du programme.	D.G., L.H.N. avril 1991
37. Les directeurs de canaux reconnaissent et appuient l'engagement du Ministre à l'égard de la conservation.	D'accord.	
38. La protection des ressources naturelles constitue l'une des principales préoccupations des responsables des canaux historiques. Ceci est confirmé dans les plans de gestion et les énoncés de politique. Afin de résoudre ce problème et de prévenir la dégradation de l'environnement naturel le long des canaux historiques, on recommande que l'administration centrale alloue suffisamment de ressources pour que l'on puisse gérer adéquatement ce programme.	La gestion des ressources naturelles et leur contribution au cachet des canaux historiques ont été encore reconnus dans le projet de politique relative aux canaux et la relation entre les ressources naturelles et les ressources culturelles fait partie intégrante du projet de politique de gestion des ressources culturelles. Toutefois, l'allocation des ressources pour faire face aux problèmes de gestion des ressources naturelles devra obéir à un ordre de priorité dans le cadre des processus d'allocation des ressources du SCP.	D.G., L.H.N. D.G., P.N. Conseillère principale en gestion avril 1990

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
Parcs nationaux		
39. Les directeurs reconnaissent qu'il est nécessaire de changer l'organisation du service des gardes et de fournir une orientation nationale, mais recommandent toutefois que la revue nationale des rôles et des responsabilités en conservation des ressources n'entrave pas indûment l'avancement des questions majeures.	Nous prenons acte de l'appui des directeurs de parcs au projet d'examen du service des gardes. Il convient de souligner que l'intention de la démarche est d'examiner la question de la conservation des ressources naturelles aux trois niveaux, pas seulement celui du service des gardes. L'allusion au risque d'entraver "l'avancement des questions majeures" n'est pas claire.	D.G., P.N. Conseillère principale en gestion juillet 1990
40. Le financement du programme de formation en matière d'application de la loi demeure une responsabilité nationale. Les directeurs de parcs recommandent que l'on étudie la possibilité de recruter nos propres spécialistes en matière de formation au sein du Service canadien des parcs.	La formation en matière d'application de la loi a été confiée à des spécialistes de l'extérieur parce que nous n'avions pas alors les compétences nécessaires au SCP. La situation change graduellement et à compter de 1990-1991, l'apport des spécialistes de l'application de la loi de l'interne devrait être accru. Vu l'ampleur et la complexité du domaine de l'application de la loi, il faudra toujours jusqu'à un certain point faire appel à des ressources de l'extérieur pour les cours du SCP. Le programme de formation en application de la loi prendra en ligne de compte les besoins de la DGLHN.	D.G., P.N. D.G., L.H.N. juillet 1990
41. Les directeurs recommandent au PMC d'avoir l'occasion de revoir la politique avant qu'elle soit présentée au public. Il est recommandé que la version finale du document soit circulée à tous les parcs, lieux historiques et canaux.	Le C.G.P. a déclaré que l'examen interne de la politique préalablement à sa présentation au public a été effectué. La version finale du document de travail ou livre vert sera communiquée à tous les parcs et lieux avant qu'elle soit rendue publique, ce qui est prévu pour le printemps 1990.	Conseiller principal en matière de politique avril 1990

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
42. Les directeurs de parcs recommandent que l'on évite de regrouper les services d'accueil et d'interprétation dans l'ensemble du pays et que l'on tente plutôt de les regrouper uniquement lorsqu'on peut obtenir des avantages au niveau de l'efficience et de l'efficacité.	D'accord. Les changements d'ordre organisationnel ne devraient être apportés que là où ils permettraient de réaliser des gains sur le plan de l'efficacité. Toutefois, à défaut d'amalgamation, il devrait y avoir coordination active conformément au processus de Gestion des activités des visiteurs.	C.G.P. juillet 1990
43. Bien qu'il soit possible de mettre en oeuvre de nombreuses directives et politiques sans impliquer de nouveaux coûts, il est recommandé d'établir les coûts des nouveaux projets nationaux et de s'assurer que l'argent est disponible avant le mise en oeuvre.	Cette approche a été employée dans le cas de la directive relative aux feux de forêts. Il convient de souligner que la plupart des directives sont simplement l'expression de la façon de faire ce que nous faisons et qu'elles sont dotées de ressources ressortissant à notre budget de base "A". La DGPLHN a toujours déterminé les coûts et les conséquences de la mise en oeuvre de nouveaux systèmes pour permettre le repérage de nouvelles ressources par l'intermédiaire des processus existants d'allocation des ressources. Ceci n'est pas toujours possible, car certains changements sont imposés aux S.C.P. sans ressources additionnelles.	C.G.P. En cours
44. Il est recommandé que l'administration centrale du programme examine à nouveau l'enjeu des épaves sous-marines pour en arriver à développer une politique de protection.	Les enjeux et les questions de compétence sont examinés conjointement avec la DGLHN. D'autres ministères sont également parties aux discussions. La gestion des ressources culturelles sousmarines sera addressée dans la proposition de la formation fonctionnelle.	D.G., L.H.N. avril 1991

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
45. Les directeurs recommandent le développement et la mise en oeuvre d'un système de réservation national pour les terrains de camping, adapté selon les besoins du parc. Il faudrait étudier la possibilité de bénéficier de l'expérience des parcs provinciaux ou de l'entreprise privée dans ce domaine.	D'accord. Si les fonds le permettent, l'élaboration des caractéristiques du système sera amorcée au cours de l'exercice financier 1990-1991 en consultation avec ceux qui, dans les parcs provinciaux et dans le secteur privé, font fonctionner un système analogue.	D.G., P.N. janvier 1991
46. On recommande que l'administration centrale développe des lignes directrices pour aider les directeurs de parcs à préparer les plans de gestion conjointe avec les organismes du milieu.	Le livre vert sur la politique mettra l'accent sur la planification avec les autorités concernées. Entre temps, les exigences d'intégration régionale de l'actuel processus de planification de la gestion et les deux ententes MAB donnent certains points de repère.	D.G., P.N. D.G., L.M.M. avril 1991
Personnel		
47. Il est recommandé, en tant que ministère, de trouver des façons de reconnaître et d'encourager l'excellence parmi le personnel. Dans ce domaine, nous accusons un certain retard par rapport au secteur privé. On pourrait utiliser les moyens suivants: participation aux conférences, cours de formation et possibilités d'échange au niveau professionnel. Les directeurs de parcs recommandent que les gestionnaires au niveau local aient plus de latitude pour récompenser et reconnaître l'excellence des employés.	L'excellence, où qu'elle se trouve dans l'organisation, devrait être récompensée. Tous les paliers peuvent avoir ce précepte à l'esprit dès maintenant lorsqu'ils planifient conférences et formation. Nous reconnaissons cependant que les occasions ne sont pas largement annoncées au niveau du terrain, carence à laquelle tous les gestionnaires devraient s'attaquer.	Dir., Personnel Conseillère principale en gestion avec le C.G.P. avril 1991

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
48. PEEAC		
On recommande:		
a) que le programme accepte le principe que les ressources PEEAC ne serviront pas à fournir des services de base dans les parcs;	Le Programme peut admettre ce principe. La modification majeure apportée au programme PEEAC (91 années-personnes) devrait être perçue comme une manoeuvre unique visant à atteindre les objectifs de compression des effectifs du SCP. Les gestionnaires à tous les niveaux sont actuellement libres de retenir l'option PEEAC (c'est-à-dire convertir les crédits pour les biens et les services en salaires et ne pas faire état d'années-personnes) si elle satisfait à leurs besoins. L'utilisation potentielle du programme PEEAC est probablement épuisée. Pas d'accord dans la mesure où les services de base, comme les frais généraux, peuvent être assurés par le PEEAC, pourvu que les normes et les niveaux de service n'excèdent pas les compétences des étudiants. D'accord dans la mesure où il y a des services de base qui exigent du personnel professionnel hautement qualifié et où le PEEAC ne peut être considéré comme une solution permanente à la réduction du nombre des années-personnes.	
b) que des niveaux soient établis pour le programme PEEAC et que les fonds nécessaires soient accordés;	Le Programme est d'accord et cela a été fait. Les budgets régionaux pour les années à venir comprennent les sommes associées à la manoeuvre de modification du PEEAC et leur part des 266 000 $ qui n'est plus fournie par le CEIC mais qui provient des réaffectations internes du SCP. Les ressources sont allouées au titre des budgets de biens et de services et il appartient aux gestionnaires de voir s'ils souhaitent les utiliser aux fins du PEEAC.	

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
c) que les fonds accordés au programme PEEAC soient indexés aux taux d'inflation afin d'éviter que l'on puise dans le budget O et M des parcs ou qu'on réduise le niveau de service offert au public.	Le Programme considérera. Une augmentation automatique pour l'inflation n'est pas possible parce que nulle ressource n'est fournie par le C.T. Le C.G.P. sera avisé de cette attente à la réunion annuelle d'établissement du budget en janvier.	C.G.P. janvier 1991
49. Mobilité On recommande que CGP continue à informer le Conseil du Trésor des problèmes, obstacles et des facteurs réduisant la mobilité du personnel (p. ex., logement, coût de la vie) et à octroyer des fonds en vue de faciliter la mobilité des employés (Voir recommandation de 1987.)	D'accord; c'est par exemple l'un des buts de l'étude sur le logement. D'autres mesures seront prises comme suite aux décisions du CGP au sujet des recommandations du comité de l'hébergement du personnel.	Contrôleur avril 1990
50. Relations de travail On recommande: a) que le service du personnel de l'administration centrale soit responsable de fournir des renseignements à jour qui aideront les gestionnaires à régler des problèmes dans le domaine des relations de travail;	D'accord avec l'intention, mais la circulation de l'information essentielle échappe pour une bonne part au contrôle du service du personnel. L'information est diffusée dès que le Conseil du Trésor l'a communiquée.	Dir., Personnel avril 1991
b) que le service du personnel de l'administration centrale et du bureau régional soit tenu de se rendre dans les parcs pour rencontrer les directeurs et les gestionnaires responsables des opérations afin qu'ils puissent échanger des renseignements de première importance sur les enjeux de gestion des ressources humains;	Ces visites sont fondées sur les exigences d'ordre opérationnel et elles sont encouragées.	

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
c) que le S.C.P. élabore un meilleur système de communication entre l'administration centrale, les bureaux régionaux et les parcs dans le domaine des relations patronales - syndicales. Il a été noté que les gestionnaires dans les parcs manquent de crédibilité lorsqu'ils n'ont pas accès aux renseignements dont dispose le syndicat.	Nous ne sommes pas en mesure d'élaborer un meilleur système : l'information va des organismes centraux aux ministères et il faut compter un délai de 24 heures pour qu'elle touche les régions.	
51. Plan de relève		
Les directeurs ont de grandes préoccupations concernant le manque de candidats qualifiés au sein du SCP pour les postes de directeur ou responsables des centres de coûts. Les directeurs recommandent que le CGP favorise le développement rapide d'un programme de relève pour le service en comptant sur les participation active et continue des directeurs. Ce programme doit examiner la mobilité du personnel et les obstacles d'ordre financier et linguistique. Il doit comprendre une stratégie qui permettra de surmonter ces obstacles.	D'accord. La question sera examinée par le comité des ressources humaines du CGP. Le cadre a déjà été élaboré; il doit être présenté au CGP.	Dir., Personnel Conseillère principale en gestion janvier 1990

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
52. Programme national de formation fonctionnelle Le programme national de formation fonctionnelle permet une certaine uniformité au sein du service. La réduction des ressources allouées à ce programme se répercute sur les budgets locaux et régionaux, ce qui réduit la capacité du service de mettre en oeuvre d'autres programmes fort importants. Les responsables des parcs, des lieux et des canaux choisiront peut-être d'abandonner certains programmes nationaux de formation fonctionnelle en raison du manque de ressource. Si tel est le cas, un manque d'uniformité se manifestera ou se manifeste déjà. Les directeurs recommandent que le CGP réévalue cette politique et élabore un mécanisme qui fera en sorte que le service ne devienne pas fragmenté.	D'accord. Le comité des ressources humaines du CGP devrait examiner la question dans l'optique de renforcer la formation fonctionnelle et d'assurer l'uniformité dans le Service. Toute la formation fonctionnelle proposée a été approuvée pour l'exercice 1989-1990. Cet état de chose sera pris en ligne de compte lorsqu'on se penchera sur les besoins pour l'exercice 1990-1991.	Dir., Personnel avec le C.G.P. janvier 1990
Communications 53. Les directeurs désirent assurer des communications plus efficaces avec ce service, car ce service n'est pas toujours considéré comme disponible pour les parcs. Il est essentiel que le Directeur régional des communications assiste aux conférences des directeurs régionaux du S.C.P. et que les agents de communications rendent visite au personnel des lieux et des parcs pour améliorer leurs connaissances.	Généralement d'accord. La plupart des régions ont des agents de communications qui ont à coeur de servir le SCP. Les directeurs régionaux des communications sont disposés à assister aux réunions, conférences, etc., de niveau régional si leur présence peut être utile.	Conseillère principale en gestion Dir., Commun. avril 1990

RECOMMANDATION	RÉPONSE DU C.G.P. (DÉC. 1989)	ACTION ET DATE D'ACHÈVEMENT
54. On recommande de revoir le processus d'approbation des communiqués de presse.	De nouvelles modalités relatives aux communiqués sont en cours d'élaboration afin de mieux répondre aux besoins du bureau du Ministre et de simplifier le processus d'approbation.	Conseillère principale en gestion Dir., Commun. avril 1990
55. Les directeurs de parcs recommandent qu'il y ait une plus grande circulation d'information à l'échelle nationale, locale et régionale. Les communications internes devront être renforcées. Il faudrait utiliser davantage les systèmes de communication existants tels que DOTS, facsimilés, système vidéo.	D'accord. Il est en effet souhaitable d'améliorer la circulation de l'information comme il se doit. Des vidéos de la conférence des directeurs sont en cours de préparation pour diffusion élargie aux membres du personnel.	Conseillère principale en gestion avec le C.G.P. avril 1990
56. Les directeurs reconnaissent le besoin croissant de bonnes relations avec les médias, mais n'ont, pour la plupart, aucune formation officielle dans le domaine. Il est recommandé que l'ACP coordonne l'élaboration d'un programme de formation pouvant être réalisé à divers endroits.	En leur qualité de porte-parole du SCP, fort visibles et souvent sollicités, les directeurs devraient être capables d'avoir de bonnes relations avec les médias. Il est possible d'obtenir des ensembles pédagogiques par l'intermédiaire de l'administration centrale et des bureaux régionaux de la Direction générale des communications. Ils reviennent en moyenne à 400 $ - 500 $ par personne pour un cours d'une journée, le nombre des participants à chaque session étant habituellement plafonné à dix. Les réunions des comités de gestion régionaux donnent l'occasion de tenir des ateliers sur le sujet.	Conseillère principale en gestion Tous les D.G. avril 1991

ANNEXE I

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DE 1989 DES DIRECTEURS DE PARCS
(Basés sur 35 évaluations)

1. Est-ce que les derniers quatre jours vous ont été profitables? Nous aimerions évaluer le succès de la conférence nationale de 1989 du point de vue des objectifs suivants: (Veuillez encercler le chiffre approprié).

   a) Viser sur les orientations stratégiques et ce qu'il faut faire.

	%
1. Objectif atteint	54
2. Objectif partiellement atteint	43
3. L'objectif n'a pas été atteint	3

   b) Saisir les différentes perspectives de la conservation et du marketing.

	%
1. Objectif atteint	43
2. Objectif partiellement atteint	43
3. L'objectif n'a pas été atteint	14

   c) Examiner les mécanismes d'affectation des ressources, les niveaux de service et le genre de services offerts.

	%
1. Objectif atteint	31
2. Objectif partiellement atteint	46
3. L'objectif n'a pas été atteint	23

   d) Examiner les possibilités de participation des partenaires à la mise en oeuvre de la stratégie du Service canadien des parcs; qui, quand, où, comment! Avantages et inconvénients.

	%
1. Objectif atteint	57
2. Objectif partiellement atteint	40
3. L'objectif n'a pas été atteint	3

   e) Analyser nos expériences passées et donner un aperçu de la gestion des parcs dans un environnement septentrional.

	%
1. Objectif atteint	74
2. Objectif partiellement atteint	23
3. L'objectif n'a pas été atteint	3

f) Souligner le rôle du marketing dans l'atteinte des objectifs précisés dans l'orientation stratégique.

	%
1. Objectif atteint	32
2. Objectif partiellement atteint	54
3. L'objectif n'a pas été atteint	14

g) Diriger l'orientation future au fil des années 1990, en tenant compte des possibilités et des contraintes relevées pendant la conférence.

	%
1. Objectif atteint	40
2. Objectif partiellement atteint	57
3. L'objectif n'a pas été atteint	3

h) Fournir une orientation concernant le procesus de révision de la politique.

	%
1. Objectif atteint	57
2. Objectif partiellement atteint	34
3. L'objectif n'a pas été atteint	0
(pas de réponse	9)

i) Moyen d'informer les directeurs de parcs des lignes de conduite et des initiatives nouvelles et proposées.

	%
1. Objectif atteint	63
2. Objectif partiellement atteint	37
3. L'objectif n'a pas été atteint	0

j) Mécanisme de rétroaction à la haute direction.

	%
1. Objectif atteint	63
2. Objectif partiellement atteint	26
3. L'objectif n'a pas été atteint	3
(pas de réponse	8)

k) Échanges amicaux entre les directeurs de parcs et la haute direction.

	%
1. Objectif atteint	77
2. Objectif partiellement atteint	17
3. L'objectif n'a pas été atteint	3
(pas de réponse	3)

2. Comment avez-vous trouvé l'exposé des suites données aux recommandations de 1987?

		%
1.	Trés utile	8
2.	Utile en général	46
3.	Certains côtés utiles	23
4.	Inutile	0
5.	J'étais absent	3
	(pas de réponse	20)

3. Comment avez-vous trouvé les séances avec les directeurs d'activités?

		%
1.	Trés utile	49
2.	Utile en général	34
3.	Certains côtés utiles	14
4.	Inutile	0
5.	J'étais absent	0
	(pas de réponse	3)

4. Comment avez-vous trouvé la méthode utilisée pour présenter les recommandations?

		%
1.	Trés utile	46.0
2.	Utile en général	28.5
3.	Certains côtés utiles	8.5
4.	Inutile	0
5.	J'étais absent	0
	(pas de réponse	17.0)

5. Êtes-vous satisfait de l'organisation de la conférence, par exemple, en ce qui concerne le nombre des séances plénierès par contraste avec le nombre des ateliers?

		%
1.	Oui	94
2.	Non	3
	(pas de réponse	3)

6. Comment avez-vous évalué l'efficacité des ateliers francophone?

		%
1.	Trés efficace	29
2.	Certains côtés efficaces	6
3.	Inefficace	0
4.	J'étais absent	54
	(pas de réponse	11)

7. Êtes-vous satisfait des locaux mis à notre disposition?

	%
1. Oui	97
2. Non	0
(pas de réponse	3)

8. Êtes-vous satisfait des arrangements concernant votre logement?

	%
1. Oui	91
2. Non	6
(pas de réponse	3

9. Êtes-vous satisfait du service de traduction simultanée?

	%
1. Oui	51.4
2. Non	14.2
3. Ne l'ai pas utilisé	31.4
(pas de réponse	3.0)

10. Êtes-vous satisfaits des activités sociales?

	%
a) La visite sur le terrain et la soirée de mardi	
1. Oui	100
2. Non	
3. Absent	
b) Banquet (jeudi soir)	
1. Oui	86
2. Non	8
3. Absent	3
(pas de réponse	3)
c) Salle de détente	
1. Oui	88.5
2. Non	3.0
3. Je n'ai pas participé	8.5

11. Êtes-vous satisfait des services du secrétariat?

		%
1.	Oui	94
2.	Non	0
3.	Je n'ai pas utilisé	6

12. Est-ce que votre conjoint(e) est satisfait(e) du programme de la semaine?

		%
1.	Oui	23
2.	Non	0
3.	Absent(e)	77

Une liste d'observations écrites est disponible sur demande de:

Wendy Collins-Bell
Secrétaire
Conférence nationale de 1989 des
directeurs de parcs
Service canadien des parcs
Environnement Canada
523 - 10 rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H3

ANNEXE II

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CONFÉRENCE

Jim Masyk, Président
Directeur du district Sud
de la Saskatchewan/Grasslands

Roger Beardmore
Directeur
Parc national du Mont-Revelstoke
et des Glaciers

John Bonser
Directeur
Canal Rideau

Marie Lavoie
Directrice
District de la Mauricie

Graham Noseworthy
Directeur du secteur
Lieux historique de la Terre-Neuve
et du Labrador

Jean Brown
Chef des Affaires
Intergouvernementales (Patrimoine)

Wendy Collins-Bell
Secrétaire

Sandra Kloss
Secrétaire adjointe

MEMBRES DU COMITÉ DES RECOMMANDATIONS

John Bonser

Marie Lavoie

ANNEXE III

LISTE DES CONFÉRENCIERS ET PERSONNES-RESSOURCE

Dans l'ordre:

J. Masyk	Président de la Conférence Directeur du district Sud de la Saskatchewan, Service canadien des parcs
Bob Douglas	Ville de Winnipeg
J.D. Collinson	Sous-ministre adjoint Service canadien des parcs
L'hon. L. Bouchard	Ministre d'Environnement Canada
J. Bonser	Directeur, Canal Rideau Service canadien des parcs
M. Lavoie	Directrice District de la Mauricie Service canadien des parcs
S. Davis	Directeur général Région de l'ouest Service canadien des parcs
G. Desaulniers	Directeur général Région du Québec Service canadien des parcs
W.D. Harper	Directeur général Région des prairies et du nord Service canadien des parcs
J. Roszell	Directeur général Région de l'Ontario Service canadien des parcs
W.C. Turnbull	Directeur général Région de l'Atlantique Service canadien des parcs
C. Lemelin	Sous-ministre associé Environnement Canada

R. Beardmore	Directeur, Parc national du Mont-Revelstoke/des Glaciers Service canadien des parcs
D. Doyle	Sous-ministre adjoint Ministère des ressource naturelles du Manitoba
G. Fortin	Directeur, Parc national Jasper Service canadien des parcs
R. McRostie	Contrôleur intérimaire Service canadien des parcs
R. Wilson	Directeur, Parc historique national La Forteresse-de-Louisbourg Service canadien des parcs
C. Cameron	Directeur général, Parcs et lieux historiques nationaux Service canadien des parcs
I. Rutherford	Directeur général Parcs nationaux Service canadien des parcs
J. Lewis	Directeur, Voie navigable Trent-Severn Service canadien des parcs
L. Good	Sous-ministre Environnement Canada
L. Guyot	Directeur du secteur Sud de Manitoba Service canadien des parcs
J. Friesen	Professeur, University College University of Winnipeg
L. Gendron	Président Partenaires des parcs canadiens
L. Graff	Directrice exécutif Voluntary Action Centre, Hamilton

G. Lindfield	Chef, Activités coopérantes Activités des visiteurs Parcs nationaux Service canadien des parcs
C. Zinkan	Directeur Parc national des Lacs Waterton Service canadien des parcs
J. Bayly	Représentant des Territoires du Nord-ouest à la Commission des lieux et des monuments du Canada
K. East	Directeur Parc national Wood Buffalo Service canadien des parcs
N. Keenainak	Directeur en formation Réserve de parc national Auyuittuq Service canadien des parcs
D. Stewart	Directeur, Réserve de parc national Kluane Service canadien des parcs
G. Noseworthy	Directeur du secteur, Lieux historiques de la Terre-Neuve et du Labrador
G.A. Yeates	Directeur général Gestion du programme Service canadien des parcs
P. Choquette	Directeur général Services d'architecture et de génie Travaux publics Canada
T. Bull	Directeur des opérations Parcs et lieux historiques nationaux Service canadien des parcs
R. Poulin	Directeur, Personnel Service canadien des parcs
H.K. Eidsvik	Conseiller principal en matière de politique Gestion du programme Service canadien des parcs

V. Williams	Directeur Communications - Parcs
P. Hewson	Directeur, Marketing Service canadien des parcs
K. Whytock	Chef, Planification et l'analyse du marketing, Région de l'Atlantique
D. Day	Directeur, Parc national Banff Service canadien des parcs

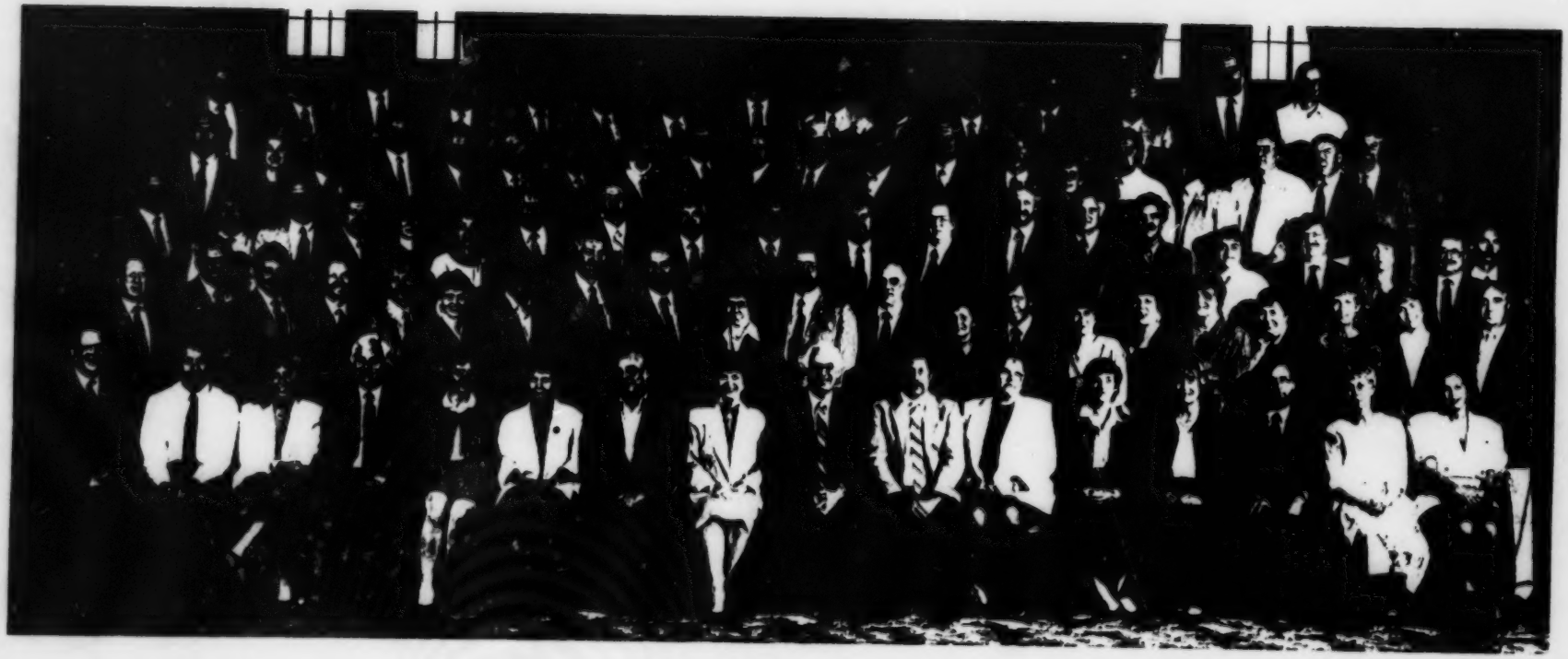

ANNEXE IV

CONFÉRENCE NATIONALE DES DIRECTEURS DE PARCS 1989

PARTICIPANTS

Invité(e)s

Audy, Michel	Adjoint ministeriel
Bouchard, L'hon. L.	Ministre d'Environnement Canada
Doyle, Derek	Sous-ministre adjoint, Ministère des ressources naturelles du Manitoba
Douglas, Bob	Ville de Winnipeg
Friesen, Jean	Professeur, University College, University of Winnipeg
Gendron, Luc	Président, Partenaires des parcs canadiens
Good, Len	Sous-ministre, Environnement Canada
Graff, Linda	Directrice exécutif, Voluntary Action Centre, Hamilton
Hobbs, Tom	Directeur, P.N. Isle Royale, É.-U.
Lemelin, Claude	Sous-ministre associé, Environnement Canada

Administration Centrale

Arnold, C.	Bureau de la Conseillère en gestion supérieure
Brown, J.	Chef, Affaires intergovernementales (Patrimoine)
Bull, A.	Directeur des opérations, P.L.H.N.
Cameron, C.	Directeur général, Parcs et lieux historiques nationaux
Choquette, P.	Directeur général, Services d'architecture et de génie, Travaux publics Canada
Collins-Bell, W.	Secrétaire, Conférence national des directeurs de parcs 1989
Collinson, J.D.	Sous-ministre adjoint
Eiûsvik, H.K.	Conseiller principal en matière de politique
Hewson, P.	Directeur, Marketing
Leblanc, M.	Directeur, Planification et de l'analyse du Programme
Lindfield, G.	Chef, Activités coopérantes, Activités des visiteurs
McRostie, R.	Contrôleur intérimaire
Poulin, R.	Directeur, Personnel
Rutherford, I.	Directeur général, Parcs nationaux
Wamboldt, W.	Program Planning and Analysis
Williams, V.	Directeur, Communications, SCP
Yeates, G.A.	Directeur général, Gestion du programme

Région de l'Atlantique

Babin, G.	P.N. Kouchibouguac
Bradbury, B.	P.H.N. L'Anse-aux-Meadows
DeGrâce, C.	L.H. Nouveau-Brunswick
Fulton, J.	P.N. Terra Nova
Hall, E.	P.N. de l'Île-du-Prince-Édouard
Hamilton, J.	P.N. Kejimkujik
Johanson, M.	Chef intérimaire, Activités des visiteurs, B.R.A.
King, A.	P.H.N. Castle Hill
Le Blanc, B.	P.H.N. de Grand-Pré
Lockwood, D.	P.N. Gros Morne
MacEachern, D.	P.N. Hautes-Terres-du-Cap-Breton
McGill, F.	L.H. sud-ouest Nouvelle-Écosse
Mullaly, D.	Complexe de défense d'Halifax
Noseworthy, G.	L.H. de la Terre-Neuve et du Labrador
Turnbull, W.C.	Directeur général, Région de l'Atlantique
Whitfield, C.	P.N. Fundy
Whytock, K.	Chef de la plannification, Région de l'Atlantique
Wilson, R.	P.H.N. Forteresse de Louibourg

Région du Québec

Bardou, E.	P.H.N. Cartier-Brébeuf
Bélanger, J.	L.H.N. Les Fortifications de Québec, Grosse Île et Fort- No. 1 de la Pointe-Lévis
Briand, S.	Canaux historiques du Québec
Bujold M.	P.H.N. de la Bataille de la Ristigouche
Bujold, R.	District de la Gaspésie
Collins, A.-M.	P.H.N. Maison Sir-Wilfrid-Laurier
Côté, M.	District de Montréal
Desaulniers, G.	Directeur général, Région du Québec
Fournier, L.	P.H.N. Parc de l'Artillerie
Godin, D.	Réserve de P.N. L'Archipel de Mingan
Hallé, B.	L.H.N. du Fort-Témiscamingue
Huard, R.-C.	P.H.N. Fort Chambly et Fort Lennox
Lachance, O.	P.H.N. Les Forges du Saint-Maurice
Lavoie, M.	P.N. La Mauricie
Liboiron, L.	Le Port de Québec aux XIXe siècle
Provencher, F.	P.H.N. Louis Saint-Laurent
Richer, L.	District de Québec

Région de l'Ontario

Alyea, F.	Voie navigable Trent-Severn
Bonser, J.	Canal Rideau
Bosveld, H.	P.H.N. Fort Malden
Day, B.	District des Îles-de-la-Baie-Georgienne
Delaney, D.	P.H.N. Fort Wellington
Ellsworth, J.	P.N. des Îles-de-la-Baie-Georgienne
Evans, M.	Maison commémorative de Béthune
Grenville, J.	P.H.N. La Villa Bellevue
Haldorson, W.	P.H.N. Niagara
Howe, F.	P.H.N. Fort Saint-Joseph
Lewis, J.	Voie navigable Trent-Severn
McMillan, K.	P.H.N. Woodside
Murphy, M.	P.N. Pukaskwa
Peel, C.	Canal Rideau
Roszell, J.	Directeur général, Région de l'Ontario
Tarr, M.	Canal de Sault-Sainte-Marie
Thomson, R.	P.N. Pointe Pelée
Warner, D.	P.N. des Îles-du-Saint-Laurent

Région des Prairies et du Nord

East, K.	P.N. Wood Buffalo
Estabrooks, M.	P.N. Mont-Riding
Fisk, A.	L.H.N. Klondike
Gillespie, R.J.	L.H.N. La Fourche
Guyot, L.	L.H.N. Manitoba Sud Manitoba/P.H.N. Lower Fort Garry/La Fourche
Harper, W.D.	Directeur général, Région des Prairies et du Nord
Heppelle, P.	L.H.N. Batoche
Hodgins, D.	P.N. Prince Albert
Keenainak, N.	Réserve de P.N. Auyuittuq
Kynman, T.	P.H.N. Motherwell Homestead
Langdon, S.	Réserve de P.N. Nahanni
Lewis, B.	L.H.N. Yukon
Masyk, J.	L.H.N. Saskatchewan sud/Grasslands
Roberts, L.	L.H.N. Saskatchewan sud/Fort Walsh
Robinson, M.	L.H.N. Saskatchewan sud/Fort Battleford
Stewart, D.	Réserve de P.N. Kluane
Thorpe, B.	Réserves des P.N. Auyuittuq/Ellesmere

Région de l'Ouest

Bamber, F.	P.N. Kootenay
Beardmore, R.	P.N. Mount Revelstoke et Glacier
Biederman, D.	L.H.N. l'île de Vancouver/P.H.N. Fort Rodd Hill
Church, I.	P.N. Yoho
Crossen, W.	C.-B. Continentale méridionale/P.H.N. Fort Langley
Davis, S.	Directeur général, Région de l'Ouest
Day, D.	P.N. Banff
Fortin, G.	P.N. Jasper
Gaudet, D.	P.H.N. Rocky Mountain House
Hooper, R.	Réserve de P.N. South Moresby
Inglis, P.	C.-B. Continentale septentrionale/P.H.N. Fort Saint-James
Pick, D.	P.N. Elk Island
Sargent, G.	P.N. Banff
Zinkan, C.	P.N. des Lacs Waterton Lakes

LA CONFÉRENCE NATIONALE DE 1989 DES DIRECTEURS DE PARCS

PROGRAMME POUR CONJOINTS(ES)

Le lundi 18 septembre

8 h 30 - 11 h 30	On vient vous prendre à l'hôtel. Visite bilingue de Winnipeg
11 h 30 - 12 h 45	Déjeuner au centre culturel franco-manitobain (Chacun(e) doit payer.)
12 h 45 - 14 h	Visite du Musée de Saint-Boniface
14 h - 14 h 30	Transfert à la Monnaie royale canadienne
14 h 30 - 15 h 05	Monnaie royale canadienne - visite en français
15 h 05 - 15 h 40	Monnaie royale canadienne - visite en anglais
15 h 40	Retour à l'Hôtel Fort Garry par autobus

Le mardi 19 septembre

13 h -	Visite sur le terrain avec les directeurs suivi par la "soirée" au site historique national Lover Fort Garry.

Le mercredi 20 septembre

11 h 15 -	On vient vous prendre à l'hôtel Fort Garry
11 h 30 -	Arrivée à la Galerie d'art de Winnipeg
11 h 30 - 13 h	Dîner dans la salle à manger de la Galerie. (Chacun(e) doit payer.)
13 h 15 - 14 h 15	Visite bilingue de la Galerie. Temps libre pour visiter la Galerie.

Le jeudi 21 septembre

8 h -	On vient vous prendre à l'hôtel Fort Garry On vous amène au marais Oak Hammock
9 h - 11 h	Visite bilingue du marais Oak Hammock
11 h -	Transfert au Musée de l'homme et de la nature du Manitoba
11 h 30 - 13 h	Dîner au Café 100
13 h 15 - 16 h 30	Visite du Musée en anglais Visite du Musée en français
16 h 30	Temps libre pour visiter le Musée